

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 66 (1940)
Heft: 24

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

ABONNEMENTS :

Suisse : 1 an, 12 francs
Etranger : 14 francs

Pour sociétaires :
Suisse : 1 an, 10 francs
Etranger : 12 francs

Prix du numéro :
75 centimes.

Pour les abonnements
s'adresser à la librairie
F. Rouge & C^{ie}, à Lausanne.

Paraissant tous les 15 jours

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale. —

COMITÉ DE PATRONAGE. — Président: R. NEESER, ingénieur, à Genève ; Vice-président: M. IMER, à Genève ; secrétaire: J. CALAME, ingénieur, à Genève. Membres: *Fribourg*: MM. L. HERTLING, architecte ; A. ROSSIER, ingénieur ; *Vaud*: MM. F. CHENAUX, ingénieur ; E. ELSKES, ingénieur ; EPITAUX, architecte ; E. JOST, architecte ; A. PARIS, ingénieur ; CH. THÉVENAZ, architecte ; *Genève*: MM. L. ARCHINARD, ingénieur ; E. ODIER, architecte ; CH. WEIBEL, architecte ; *Neuchâtel*: MM. J. BÉGUIN, architecte ; R. GUYE, ingénieur ; A. MÉAN, ingénieur ; *Valais*: M. J. DUBUIS, ingénieur ; A. DE KALBERMATTEN, architecte.

RÉDACTION: D. BONNARD, ingénieur, Case postale Chauderon 475, LAUSANNE.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DU BULLETIN TECHNIQUE
A. STUCKY, ingénieur, président ; M. BRIDEL ; G. EPITAUX, architecte ; M. IMER.

SOMMAIRE : Concours pour l'étude des plans d'un temple à la Rosiaz, Pully. — Chauffage hivernal à l'aide d'énergie estivale, par PAUL SEEHAUS, Miltödi. — Société suisse des ingénieurs et des architectes : Extrait du procès-verbal de la 3^e séance du Comité central, Communiqué du Comité central, Action en faveur des prisonniers de guerre. — Les bases de la radiotéchnique, conférence de M. ERNEST JUILLARD, professeur à l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne. — CORRESPONDANCE : Réflexions à propos du concours de la Rosiaz. — BIBLIOGRAPHIE. — SERVICE DE PLACEMENT.

Concours pour l'étude des plans d'un temple à la Rosiaz, Pully.

Extrait du rapport du jury.

Le jury a commencé ses délibérations le 25 octobre, à 8 h. 15. Il est composé de MM. *d'Okolsky*, architecte à Lausanne, président ; *Besson*, conseiller municipal, à Pully ; *Pavillard*, conseiller communal, à Pully ; *Thévenaz*, architecte, à Lausanne ; *Virieux*, architecte, à Lausanne.

81 projets ont été expédiés ; ils sont tous parvenus dans le délai prescrit.

Les membres du jury procèdent à un premier examen individuel des projets.

A un premier tour d'élimination 32 projets sont écartés pour insuffisance générale.

Au second tour 25 projets sont éliminés. Ils présentent les défauts ci-après : mauvaise implantation, mauvaise adaptation aux niveaux différents des deux avenues, mauvais plans. Plans mal composés. Erreur d'éclairage de la nef vu des locaux secondaires. Architecture extérieure et intérieure mal étudiée.

Le jury procède à un troisième tour d'élimination au cours duquel 12 projets sont écartés après avoir fait l'objet d'une critique individuelle détaillée.

Le jury constate que dans son ensemble le résultat du concours est satisfaisant, cependant il estime qu'aucun des projets n'est digne d'être exécuté sans subir des modi-

fications importantes. Il classe les 12 projets restant en présence dans l'ordre suivant :

Premier rang : projet « 1536 ». — Deuxième rang : projet « Cantique I ». — Troisième rang : projet « Rempart ». — Quatrième rang : projet « Ad Nos ». — Cinquième rang : projet « Deo Gratia ». — Sixième rang : projet « Deo ». — Septième rang : projet « Templum ». — Huitième rang : projet « Campanile II ». — Neuvième rang : projet « Elévation ». — Dixième rang : projet « Campanile I ». — Onzième rang : projet « Deponendus vetus homo ». — Douzième rang : projet « Beffroi ».

Le jury estime que les deux projets : « 1536 » et « Cantique I », bien que d'un esprit fort différent, sont d'égale valeur. Si les normes de la Société suisse des ingénieurs et des architectes ne s'y opposaient pas, il les aurait placés sur le même rang.

Il décide de répartir la somme de trois mille francs dont il dispose, comme suit : premier rang : 1100 fr. ; deuxième rang : 1050 fr. ; troisième rang : 850 fr.

Les enveloppes ouvertes les lauréats sont proclamés comme suit :

Premier rang : projet « 1536 » ; auteur : M. P. Lavenex, architecte à Lausanne.

Deuxième rang : projet « Cantique I » ; auteur : MM. J. Favarger et B. Murisier, architectes à Lausanne.

Troisième rang : projet « Rempart » ; auteur : M. R. Keller, architecte à Lausanne.

Le 31 octobre 1940.

Le jury.

Publicité : TARIF DES ANNONCES

Le millimètre
(l^{arg.} 47 mm.) 20 cts.
Tarif spécial pour fractions
de pages.

Rabais pour annonces
répétées.



ANNONCES-SUISES S.A.
8, Rue Centrale,
LAUSANNE
& Succursales.